



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 16 mars 2020 à 19h30, à la salle municipale Bonne Entente sous la présidence du Maire M. Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller #5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Actes législatifs du conseil

- a) Fermeture du bureau municipal au public
- b) Télétravail pour les employés de la municipalité de St-Sylvestre

Résolution numéro 49-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 50-2020

Fermeture du bureau municipal au public

ATTENDU QUE la pandémie du COVID-19 sévit au Québec;

ATTENDU QUE les instances gouvernementales provinciale et fédérale invitent la population à s'isoler chez eux et à éviter tout rassemblement;

ATTENDU QUE le bureau municipal est présentement ouvert au public, mais que le service à la clientèle peut être offert par téléphone ou par courriel;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre ferme ses portes au public, mais continue d'offrir ses services par téléphone et par courriel et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Résolution numéro 51-2020

Télétravail pour les employés de la municipalité de St-Sylvestre

ATTENDU QUE la pandémie du COVID-19 sévi au Québec;

ATTENDU QUE les instances gouvernementales provinciale et fédérale invitent la population à s'isoler chez eux et à éviter tout rassemblement;

ATTENDU QUE le gouvernement a fermé les écoles pour une durée de 2 semaines et que ce délai risque de s'allonger;

ATTENDU QUE plusieurs employés de la municipalité ont des enfants d'âge scolaire ou préscolaire et doivent assurer une présence auprès d'eux;

Il est proposé par Nancy Lehoux, appuyé par Sonia Lehoux et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre accepte, si les écoles restent fermées au-delà de 2 semaines, que les employés qui le peuvent fassent du télétravail à partir de leur demeure ET que la municipalité assume les frais (office 365 ou autre) liés à cette décision.

Levée de l'assemblée est faite à 19h57, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 6 avril 2020.

Mario Grenier

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Mario Grenier